



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 18223

Texte de la question

M. Pascal Deguilhem attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'éventuelle suppression de l'obligation pour les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les pédicures-podologues de s'inscrire aux ordres paramédicaux. Cette éventualité de rendre facultative l'adhésion des professionnels aux ordres paramédicaux pourrait entraîner leur disparition. Cela pourrait avoir des conséquences sensibles sur la qualité des soins délivrés aux patients ; les masseurs-kinésithérapeutes pourraient par exemple se soustraire à leurs obligations déontologiques de formation, et de délivrance de soins de qualité. Il la remercie de bien vouloir le tenir informé de sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Deguilhem](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18223

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1421

Question retirée le : 19 février 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)